

CONTRAT DE LOCATION D'HÉBERGEMENT



CAMPING DE LA TOUR

5 ROUTE D'ALES - 30 500 SAINT AMBROIX - Tél. 06 07 97 07 23

Siret 341 329 886 00012 N° de TVA FR523 413 298 86 - APE 552

NOM : PRÉNOM:
ADRESSE :
TÉLÉPHONE :

IL A, ETE CONVENU CE QUI SUIT

LE CAMPING DE LA TOUR met à la disposition de hébergement situé dans
LE CAMPING DE LA TOUR** le client s'engage à ne jouir du présent hébergement qu'à titre de
résidence de loisir.

DESIGNATION

Le client s'engage à occuper un hébergement de type:
Les animaux sont admis
Les draps ne sont pas fournis.

DUREE

Le présent contrat est consenti du à heures au à heures trois semaines
La période de location est effectuée par semaine entière.

Prix
Pour , la présente location est consentie moyennant un prix de: euros

La présente location ne deviendra effective qu'après réception d'un versement de 340 euros
d'acompte libellé à l'ordre du Camping de la tour **

CONDITIONS ET CHARGES

1. Toute location est nominative et ne peut en aucun cas être cédée.
2. Tout contrat de location non accompagné du versement représentant l'acompte sera caduc. De la même façon, tout versement d'acompte non accompagné du présent contrat dûment signé ne saurait assurer la location.
3. A défaut de message télégraphié du campeur précisant qu'il a du différer la date de son arrivée la date de son arrivée, l'hébergement devient disponible 40 heures après la date d'arrivée mentionnée sur le présent contrat (le surlendemain midi) et l'acompte versé restera acquis à l'exploitant.
4. Pour toute annulation prévenue un mois avant la date d'arrivée, l'acompte sera remboursé (ou un pourcentage de l'acompte) après cette date aucun remboursement ne sera effectué.
5. Le montant du séjour est intégralement payable le jour de l'arrivée du client. Aucune réduction ne sera accordée pour arrivée en retard ou départ anticipé
6. Un dépôt de garantie de 100 € sera versé par le client le jour de son arrivée. Celui-ci lui sera restitué qu'après un inventaire effectué le jour du départ du client et après constatations de la conformité de ce dernier à l'état primitif des lieux. A défaut de conformité, il sera fait une déduction des frais de remise en état des lieux et de la valeur du matériel manquant ou détérioré.
La somme de 15 € sera retenue sur le montant du dépôt de garantie dans le cas où l'hébergement loué n'aurait pas été pas nettoyé le jour du départ, au vu du règlement intérieur qui impose au client de nettoyer cet hébergement.
7. Le client s'engage à respecter, et à faire respecter par les personnes occupant, le règlement intérieur du camping.
8. Il devra contracter toutes assurances pour garantir les risques de vol, d'incendie de dégâts des eaux, de responsabilité civile, de recours des tiers.
9. Ci-joint au présent contrat les tarifs applicables pour l'année. Le client déclarant en avoir pris connaissance.

RESILIATION

(clause éventuelle)

A défaut d'exécution d'une seule des clauses du présent contrat, ce-dernier pourra être résilié de plein droit après une mise en demeure de libérer les lieux sous 24 heures par lettre recommandée avec accusé de réception restée infructueuse .

Déclarations

Le client déclare

Qu'il a toute capacité pour agir

Que son état civil est bien celui indiqué ci-dessus

Que son adresse est bien exacte

Fait à

Le

Fait à, ST-Ambroix

Le

SIGNATURE DU CLIENT PRECEDE DE LA MENTION.

SIGNATURE DE L'EXPLOITANT

Nous retourné les deux contrats à : camping de la tour 5 rte d'ales 30 500 St-AMBROIX

<<lu est approuvé>>